



CIRCULAIRE DE SEPTEMBRE

Année scolaire 2021-2022

PROTOCOLE SANITAIRE

A l'heure actuelle :

- Le masque reste obligatoire **à l'intérieur** pour les élèves du CP au CM2.
- Si un enfant est testé positif au COVID, sa classe est automatiquement fermée pour une durée de 7 jours.

Comme l'année dernière, il est indispensable de ne pas mettre en classe un enfant qui aurait les symptômes du COVID et, dans ce cas, un avis médical doit être pris. Aucun certificat médical n'est demandé au retour de l'enfant mais un écrit des parents (sur le cahier ou par mail) doit confirmer que l'avis médical ne contre-indique pas la présence en classe.

HORAIRES

7h15	Garderie	13h00	Garderie
8h15	Accueil directement dans les classes	13h15	Accueil directement dans les classes
8h30	Rentrée en classes (début des cours)	13h30	Rentrée en classes
11h35	Sortie des classes de petite à grande sections	16h20	Sortie des classes de petite à grande sections
11h45	Sortie des classes de CP à CM2	16h30	Sortie des classes de CP à CM2
		16h45	Etude et garderie
		17h30	Fin de l'étude
		18h45	Fin de la garderie

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des classes : jeudi 2 septembre à 8h30
Toussaint : du vendredi 22 octobre au lundi 8 novembre
Noël : du vendredi 17 décembre au lundi 3 janvier
Hiver : du vendredi 11 au lundi 28 février
Pâques : du vendredi 15 avril au lundi 2 mai
Eté : le jeudi 7 juillet au soir

Il n'y aura pas classe le vendredi 27 mai (pont de l'Ascension) et le lundi 6 juin (Pentecôte).

REPARTITION DES CLASSES

PS1/MS : Adeline Damon et Nadine Quiblier (ATSEM)

MS/GS : Anne Boizard et Josy Poncet (ATSEM)

CP : Marie-Noëlle Coulomb

Christiane Alix occupe le poste d'AESH et d'agent de garderie

Catherine Bouteyre occupe le poste d'employée de service

CE1/CE2 : Julia Ivanès-Kracht

CE2/CM1/CM2 : Nadia Chapelon

SECURITE

Le portillon de l'entrée est équipé d'une gâche électrique et d'un visiophone. Il est nécessaire de sonner pour accéder à la cour de l'école, sauf aux horaires suivants pendant lesquels l'entrée est libre :

- De 8h00 à 8h45
- De 11h25 à 11h50
- De 16h20 à 16h45

En cas de non-réponse, merci d'appeler le 04.71.61.47.57.

De plus, toujours pour des raisons de sécurité, il est rappelé qu'aucun véhicule (hors service) ne doit passer devant l'école et encore moins y stationner. Il n'est pas question de jouer avec la sécurité de nos enfants.

TRES IMPORTANT : Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où ils ont été remis « physiquement » à un adulte dans l'enceinte de l'école. Il n'est pas recommandé de laisser les enfants les plus jeunes aller seuls de votre voiture garée au bord de la route à l'entrée de l'école. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas de manquement à ce point.

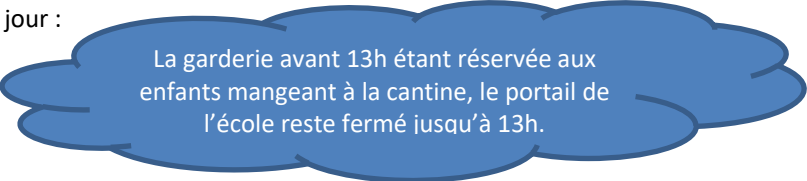
ASSURANCES

Tous les élèves sont couverts, gratuitement et sans aucune démarche de votre part, par une assurance scolaire et extra-scolaire souscrite par l'établissement auprès de la Mutuelle St Christophe. Vous n'avez plus besoin de nous faire passer une attestation d'assurance.

GARDERIE

Une garderie gratuite est mise à votre disposition chaque jour :

- de 7h15 à 8h30
- de 13h à 13h30
- de 16h30 à 18h00



La garderie avant 13h étant réservée aux enfants mangeant à la cantine, le portail de l'école reste fermé jusqu'à 13h.

Les garderies sont avant tout un service à destination des familles qui ne peuvent pas garder ou récupérer leur enfant avant et après la classe, elles ne sont pas un centre de loisirs. Afin de ne pas alourdir la journée de votre enfant et également de ne pas dégrader la qualité de ce service, il est souhaitable de récupérer vos enfants dès que possible lorsque vos obligations vous le permettent.

Nous conservons la garderie payante de 18h00 à 18h45 au tarif inchangé de 1,50 € par soir de présence.

ETUDE

A partir du CP, une étude est organisée chaque soir de 16h45 à 17h30. Afin de préserver le climat de travail nécessaire, il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant en étude avant 17h30.

A partir de 16h45, votre enfant du CP au CM2 encore présent à l'école ira obligatoirement en étude, sauf si vous nous avez informés préalablement par écrit qu'il sera récupéré avant 17h30.



Par conséquent, les enfants de primaire n'ont pas la possibilité de rester à la garderie entre 16h45 et 17h30 si leur départ de l'école doit se faire après 17h30.

Chaque vendredi précédant les vacances, il n'y aura pas d'étude (ainsi que la dernière semaine de l'année scolaire).

CONTRIBUTION FAMILIALE

Les tarifs mensuels pour 2021-2022 se décomposent de la manière suivante :

- Contribution familiale
 - Gratuité en PS1 (enfants nés en 2019)
 - 10 € en PS2 (enfants nés en 2018)
 - 20 € (4% de réduction pour 2 enfants, 8% pour 3...) de la moyenne section au CM2
- Fournitures scolaires : 5 €

Pour éviter tout litige, les règlements en espèces doivent être donnés en mains propres au Directeur ou à Anne Boizard.

En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour que nous trouvions une solution ensemble. Une famille qui ferait le choix de notre école ne doit pas en être empêchée pour des raisons financières.

CANTINE (voir le règlement fourni par la Mairie)

Cette année, le fonctionnement de la cantine est totalement différent des années précédentes. Vous avez dû recevoir les infos nécessaires directement de la Mairie. L'école ne gèrera plus les prévisions, tout se faisant en ligne.

VIE PRATIQUE

1. En cas de changement dans les habitudes (sortie, cantine, ramassage...), merci de nous le signaler par l'intermédiaire du cahier de liaison.
2. N'oubliez pas de nous signaler les changements de numéros de téléphone (notamment les portables).
3. En maternelle, des vêtements pratiques à remettre facilitent le passage aux toilettes. Pensez bien à rendre rapidement les vêtements prêtés par l'école ; nous pouvons en avoir besoin pour d'autres enfants.
4. En collectivité, les poux apparaissent régulièrement. Nous vous prions de surveiller la chevelure de vos enfants et de nous signaler rapidement la présence de poux chez l'un de vos enfants.
5. **En cas d'absence non prévue de votre enfant, il est obligatoire de prévenir l'école, par téléphone ou par mail avant 9h00.** Je rappelle que lors d'absences régulières et non justifiées, l'école doit immédiatement informer l'Inspection Académique. La signature du contrat de scolarisation rend la présence des élèves obligatoire.
6. Si votre téléphone est sur liste rouge, pensez à le signaler sur le coupon de renseignements.
7. N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant afin de lui exposer un quelconque problème qui pourrait se présenter et avoir des répercussions sur son travail (santé, problème de famille...).

Si vous avez des questions ou que des difficultés se présentent, je suis disponible pour vous recevoir, sur rendez-vous, le lundi matin et le jeudi après-midi.

Pour l'équipe éducative.
Le Chef d'établissement,
Christophe MORANGE